

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|---|
| <p><input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers /
Couverture de couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Covers damaged /
Couverture endommagée</p> <p><input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée</p> <p><input type="checkbox"/> Cover title missing / Le titre de couverture manque</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured maps / Cartes géographiques en couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Bound with other material /
Relié avec d'autres documents</p> <p><input type="checkbox"/> Only edition available /
Seule édition disponible</p> <p><input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / Le reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de
la marge intérieure.</p> <p><input type="checkbox"/> Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming / Il se peut que certaines
pages blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées.</p> <p><input type="checkbox"/> Additional comments /
Commentaires supplémentaires:</p> | <p><input type="checkbox"/> Coloured pages / Pages de couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Pages damaged / Pages endommagées</p> <p><input type="checkbox"/> Pages restored end/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées</p> <p><input type="checkbox"/> Pages detached / Pages détachées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Showthrough / Transparence</p> <p><input type="checkbox"/> Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression</p> <p><input type="checkbox"/> Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image / Les pages
totalement ou partiellement obscurcies par un
feuillelet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées
à nouveau de façon à obtenir la meilleure
image possible.</p> <p><input type="checkbox"/> Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the
best possible image / Les pages s'opposant
ayant des colorations variables ou des décolorations
sont filmées deux fois afin d'obtenir la
meilleure image possible.</p> |
|--|---|

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	

J

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

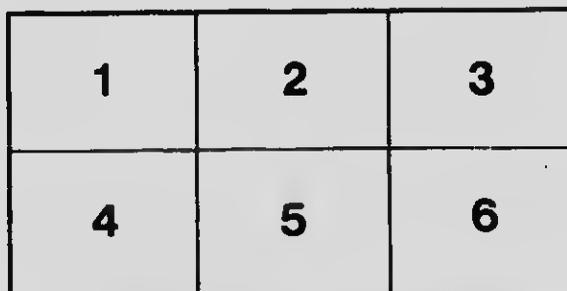
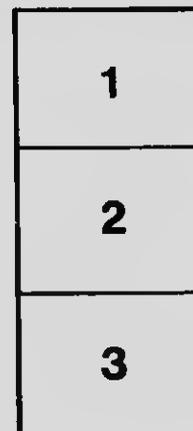
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

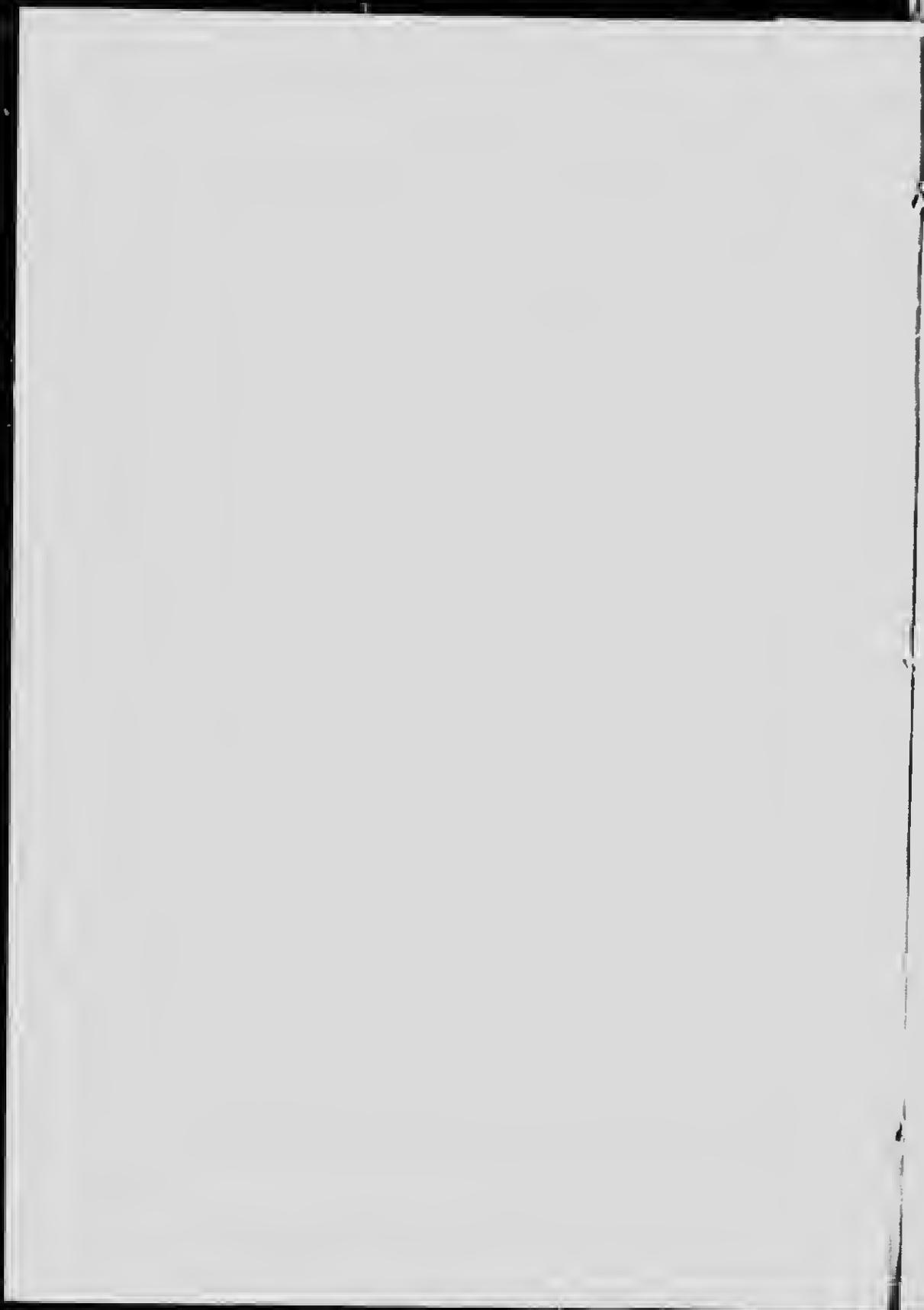
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



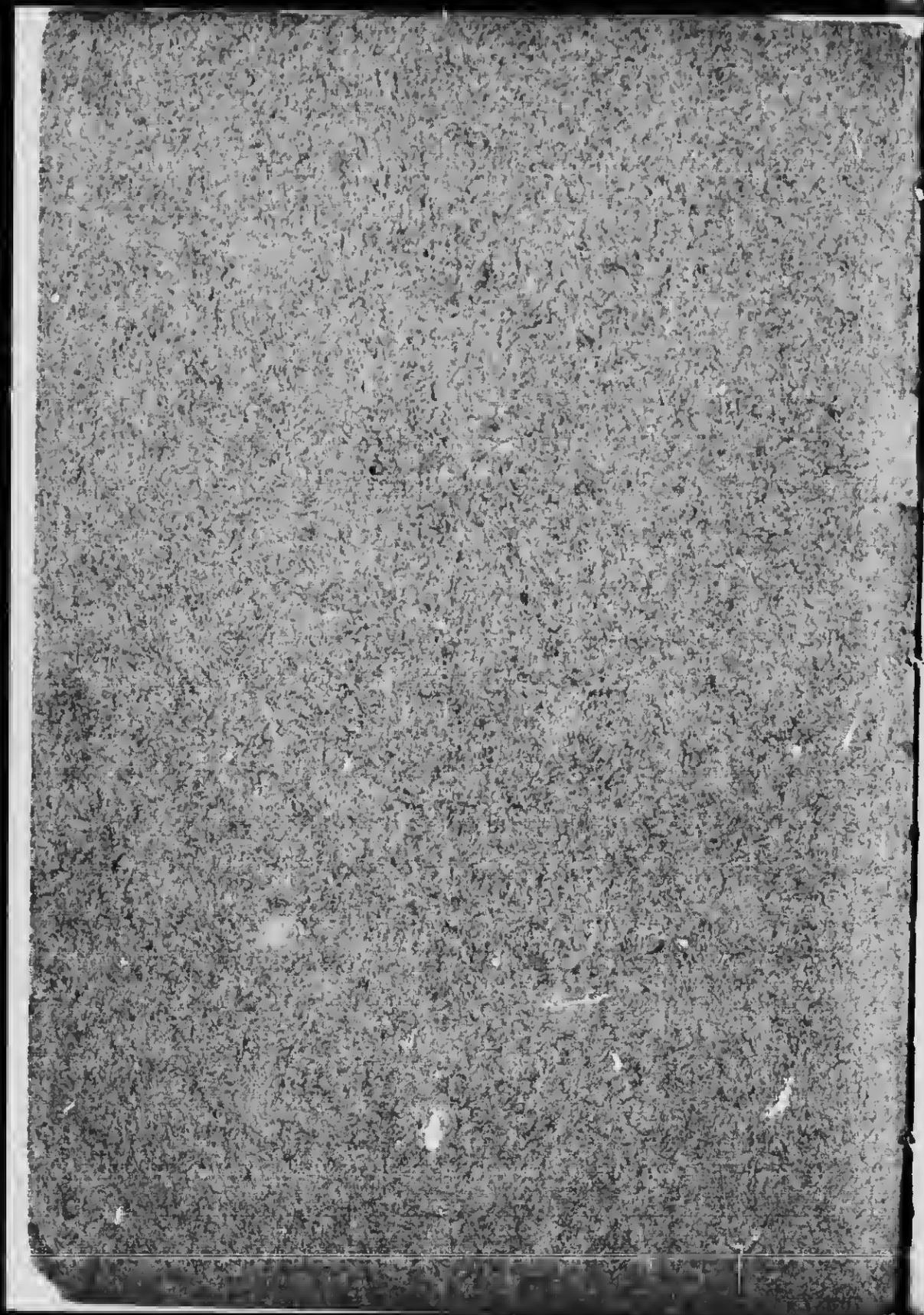
1916
- Laurier. Wilson
- Libéralisme

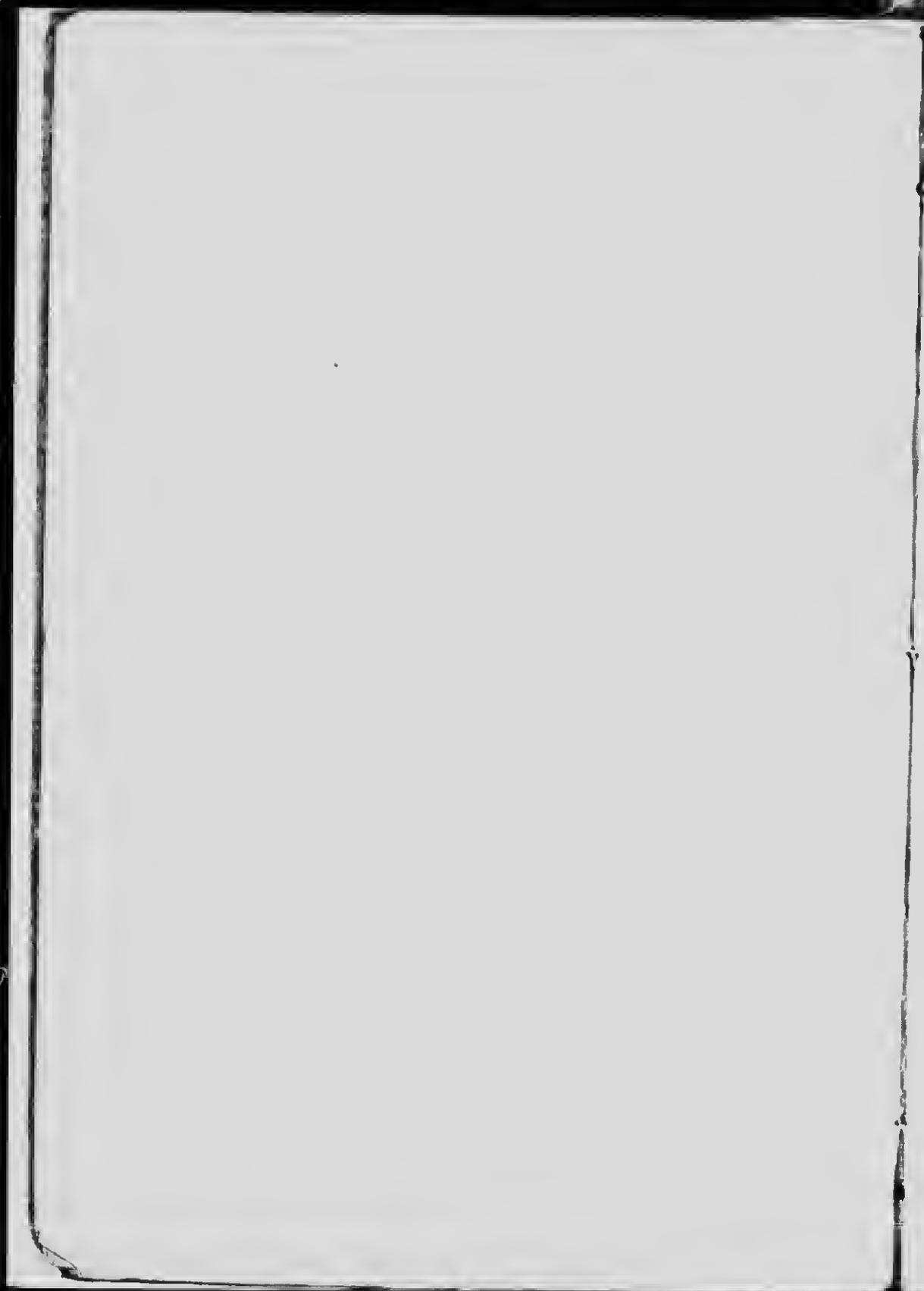
LE LIBÉRALISME DE LAURIER

PAR

FERNAND RINFRET

Articles parus dans "Le Canada",
Mars, 1919.





LE LIBÉRALISME DE LAURIER

PAR

FERNAND RINFRET

Articles parus dans "Le Canada",
Mars, 1919.

Cette série d'articles est un développement d'une conférence donnée devant le Club Libéral des Dames, au Club de Réforme, le 18 mars dernier.

Elle comprend un nombre important de citations, tirées des discours de Laurier, dont nos lecteurs aimeront à retrouver toute la pensée.

FC

55'

LEB P 55

1219

I. — La conférence sur le libéralisme en 1877.
— Un véritable manifeste. — Les principes libéraux. — Un parti catholique ? — Le clergé et la politique. — L'union des races.

La vie de Laurier vous est trop connue et ce serait folie pour moi que de vouloir la faire tenir toute dans une courte série d'articles. Tout ce que je désire, c'est d'en retracer quelques moments essentiels, depuis sa jeunesse jusqu'aux derniers jours de sa magnifique carrière. Ce sont ceux qui mettent le mieux en relief le principe dominant de sa vie ; l'esprit de conciliation... de tolérance, le respect des droits de tous qu'il s'agisse des individus ou de la nation.

Et à cette heure trouble de malentendus et de luttes, où tant de nos hommes publics n'ont d'autre souci que de semer la calomnie et le préjugé, n'est-il pas utile et consolant d'évoquer le souvenir, tout récent encore, de l'homme qui a représenté si éminemment l'esprit de bonne entente et de concorde ?

x x x

Je commence brusquement par le premier discours important de Laurier, sa conférence sur le libéralisme à Québec, en 1877. Laurier avait alors trente-six ans ; et ce discours contenait déjà en germe sa politique de quarante années à venir. On l'a toujours considéré comme le plus bel effort oratoire de sa jeunesse ; et c'est la préface naturelle de sa vie publique, qu'elle annonce prophétiquement avec une rare justesse.

La conférence avait attiré une foule énorme, dont la chronique nous a conservé le souvenir.

Il y avait, raconte un spectateur, plus de deux mille personnes rassemblées dans une salle qui en contient à peine douze cents dans les occasions les plus chères au public ; les gardiens des portes, envahis par un flot montant et grossissant sans cesse, avaient renoncé à recevoir les billets d'entrée. La foule était trop nombreuse et trop avide pour attendre ; on ne pouvait pas la contenir ni la soumettre aux règlements ordinaires ; il fallut de bonne heure lui laisser libre cours et lui abandonner toutes les issues.

On était avide d'entendre le jeune Laurier, déjà très réputé comme orateur, traiter une question de la plus brûlante actualité.

A cette époque, on combattait vivement les libéraux dans la province ; on les considérait comme des radicaux dangereux et on se méfiait de leur programme. Laurier était alors un jeune député plein de promesses ; sa conférence, qui est du 26 juin 1877, eut le plus grand retentissement et elle fut considérée par tout le pays comme un véritable manifeste du parti libéral. Elle mit le jeune Laurier au premier rang des libéraux de Québec et quelques mois plus tard, en octobre, il entra dans le ministère McKenzie, M. Hector Fabre écrivait alors dans l'«*Évènement*» :

«*Depuis de longues années... nous avons perdu l'habitude d'entendre un homme public parler d'autres choses que de ses adversaires, des mérites de son parti, des crimes de ceux qui lui font opposition, des mille petites chicanes qui sont la monnaie courante des discours. Il nous marquait la théorie, le sens des principes constitutionnels, la thèse qui établit, qui démontre et élucide. En un seul jour M. Laurier s'est placé à la hauteur de l'homme d'Etat...*»

Et je cite ce paragraphe parce que dès alors le journaliste avait parfaitement compris ce qui devait être en tout temps la force et la beauté de la conception politique de Laurier, ce qui devait l'élever dans les sphères de la constitution et des principes au-dessus des mesquines contingences de la chicane électorale.

× × ×

Quel était donc ce libéralisme que prêchait Laurier et auquel il devait toujours rester fidèle ?

Ce libéralisme reposait sur le respect mutuel des croyances et des droits de chacun, et sur l'amour constant et la recherche du progrès.

«*Nous sommes une race conquise, disait Laurier. C'est une vérité triste à dire, mais enfin c'est la vérité. Mais si nous sommes une race conquise, nous avons aussi fait une conquête ; la conquête de la liberté. Nous sommes un*

peuple libre ; nous sommes une minorité, mais tous nos droits, tous nos privilèges nous sont conservés..."

Ces droits reposent sur la constitution, qui délimite également les droits des autres populations composant avec nous la famille canadienne, et qu'il importe de respecter.

Et plus loin, il ajoutait complétant sa définition du libéralisme :

"Son principe... réside dans l'essence même de notre nature, dans cette soif de bonheur que nous apportons avec nous dans la vie, qui nous suit partout... Nous gravitons sans cesse vers un idéal que nous n'atteignons jamais. Nous rêvons le bien, nous n'atteignons que le mieux. A peine sommes-nous arrivés au terme que nous nous étions assignés, que nous y découvrons des horizons que nous n'avions pas même soupçonnés. Nous nous précipitons, et ces horizons, explorés à leur tour, nous en découvrent d'autres qui nous entraînent encore et toujours plus loin."

Donc, tolérance et poursuite constante du progrès, telle était la double essence du libéralisme de Laurier dès 1877 ; en opposition avec l'idée conservatrice d'esprit de caste et de stagnation.

Ces deux principes contraires se sont de tout temps combattus ; et ce serait une erreur de croire que le libéralisme de 1877 est une innovation.

"Ceux qui disent que l'idée libérale est une idée nouvelle, ajoutait l'orateur, se trompent. L'idée libérale, non plus que l'idée contraire, n'est pas une idée nouvelle ; c'est une idée vieille comme le monde, que l'on retrouve à chaque page de l'histoire du monde, mais ce n'est que de nos jours qu'on en connaît la force et les lois, et qu'on sait l'utiliser. La vapeur existait avant Fulton, mais ce n'est que depuis Fulton qu'on connaît toute l'étendue de sa puissance et qu'on sait lui faire produire ses merveilleux effets."

La méfiance que l'on exerçait à l'endroit des libéraux dont on voulait faire de dangereux réformateurs n'était donc pas justifiée. Ils ne faisaient qu'exprimer ces principes de tolérance et de progrès qui existent toujours à l'état latent dans l'esprit humain.

Au cours de sa conférence, Laurier prenait une attitude bien définie à l'endroit du projet de former un parti catholique, qu'on agitait alors. La page vaut d'être relue aujourd'hui avec grand soin ; elle est pleine de sagesse et d'à propos.

"Je ne suis pas ici, disait-il, pour faire parade de mes sentiments religieux, mais je déclare que j'ai trop de respect pour les croyances dans lesquelles je suis né, pour jamais les faire servir de base à une organisation politique. Vous voulez organiser un parti catholique. Mais n'avez-vous pas songé que si vous aviez le malheur de réussir vous attireriez sur votre pays des calamités dont il est impossible de prévoir les conséquences ? Vous voulez organiser tous les catholiques comme un seul parti, sans autre lien, sans autre base que la communauté de religion ; mais n'avez-vous pas réfléchi que, par le fait même, vous organisez la population protestante comme un seul parti, et qu'alors, au lieu de la paix et de l'harmonie qui existent aujourd'hui entre les divers éléments de la population canadienne, vous amenez la guerre, la guerre religieuse, la plus terrible de toutes les guerres ? Encore une fois, conservateurs, je vous accuse à la face du Canada de ne comprendre ni votre pays ni votre époque."

Loin de vouloir que les partis se groupent d'après les croyances, Laurier demandait au contraire qu'ils fussent indépendants d'elles, qu'ils fussent basés sur le respect de toutes.

× × ×

Les libéraux aimant la liberté, la veulent et la réclament pour chacun.

Laurier répondait vigoureusement au reproche que l'on faisait alors aux siens "de refuser à l'Eglise la liberté à laquelle elle a droit". Il reconnaissait au clergé le droit strict de prendre part aux affaires politiques :

"Je suis loin, disait-il, de trouver opportune l'intervention du clergé... Je crois au contraire que le prêtre a tout à perdre, au point de vue du respect dû à son caractère, en s'immisçant dans les questions ordinaires de la politique. Cependant son droit est incontestable."

Mais, ajoutait-il, ce droit n'est pas illimité ; il finit à l'endroit précis où il empièterait sur les droits d'un au-

tre, sur l'indépendance de l'électeur. Le prêtre peut discuter la politique ; mais il ne peut dicter à l'électeur une ligne de conduite, la lui imposer par l'intimidation religieuse ou au nom de la religion. Sur le terrain politique, il est un simple citoyen, s'adressant à des consciences libres.

C'est cette théorie éminemment large et conciliante que Laurier présentait à son auditoire de 1877 ; y aurait-il beaucoup à y retrancher aujourd'hui ?

Du reste, le jeune orateur ne s'en cachait pas, il recommandait au clergé la plus grande circonspection, sentant bien tout le danger d'une ingérence cléricale dans un domaine aussi temporel que la politique : "Y a-t-il sous le soleil un pays où l'Eglise catholique est plus libre et plus privilégiée qu'en celui-ci ? Pourquoi donc iriez-vous, par la revendication de droits incompatibles avec notre état de société, exposer ce pays à des agitations dont les conséquences sont impossibles à prévoir ?"

(On verra plus loin qu'en 1896, sur la question du Manitoba, Laurier reconnaissait encore au clergé le droit strict de discuter la politique, bien que cela lui parût un dangereux exercice, mais non pas celui de dicter aux consciences dans ce domaine).

× × ×

En conclusion, Laurier traçait au libéralisme son programme ; c'est à lui qu'il incombait d'unir les deux races canadiennes, de les rapprocher par le respect des croyances et des traditions. Et il savait tirer des circonstances en lesquelles il parlait un parfait symbole de l'union rêvée.

Il faut relire cette page qui terminait la conférence de Laurier, car c'est l'une des plus belles qu'il nous ait laissées et elle contient pour notre pays tout un enseignement. Faisant allusion au monument de Wolfe et de Montcalm qui se dressait à Québec à quelques pas de la salle où il parlait alors :

"Le drapeau britannique flotte sur la vieille citadelle de Québec ; il flotte ce soir au-dessus de nos têtes, et il ne se trouve pas dans le pays un seul soldat anglais pour le défendre ; sa seule défense, c'est la reconnaissance que

nous lui devons pour la liberté et la sécurité que nous avons trouvées sous son ombre.

“Quel est le Canadien qui, comparant son pays aux pays même les plus libres, ne se sentirait fier des institutions qui le protègent ? Quel est le Canadien qui, parcourant les rues de cette vieille cité et arrivant au monument élevé à deux pas d'ici, à la mémoire des deux braves morts sur le même champ de bataille en se disputant l'empire du Canada, ne se sentirait fier de son pays ? Dans quel autre pays, sous le soleil, trouverez-vous un monument semblable, élevé à la mémoire du vaincu aussi bien que du vainqueur ? Dans quel autre pays, sous le soleil, trouverez-vous le nom du vaincu et du vainqueur honoré au même degré, occupant la même place dans le respect de la population ?”

Tel était en 1877 l'esprit de tolérance qui animait déjà Laurier. C'est ce même esprit que nous retrouverons en lui toute sa vie, le même souffle qui a passé sur ses lèvres jusqu'au dernier moment.

II. — Les discours sur l'affaire Riel. — La cause des Insurrections. — Un appel à la conciliation. — La responsabilité du gouvernement MacDonald. — Les ultra-loyalistes du temps. — L'exécution de Riel.

Il serait futile pour moi, je le répète, de vouloir suivre pas à pas la carrière du grand homme ; il me faut au contraire sauter de longs intervalles et choisir presque au hasard parmi les innombrables occasions où sa voix s'est élevée et qui montrent le mieux comment il est resté attaché au noble idéal de sa jeunesse !

J'ai dit que Laurier avait été choisi comme ministre par McKenzie quelques mois après sa conférence sur le libéralisme. Il tomba avec lui du pouvoir en 1878 ; mais il continua dès lors à occuper le premier rang parmi la phalange libérale de Québec.

Parmi ses plus mémorables discours de l'époque figurent ceux qu'il prononça sur l'affaire Riel.

Les débuts de cette affaire, qui fit alors tant de bruit remontaient à 1869. Le gouvernement canadien avait acquis des territoires au Nord-Ouest qui étaient la propriété de la baie d'Hudson.

Il aurait fallu d'Ottawa une proclamation, annonçant aux intéressés l'annexion de ces territoires. Mais, sans se soucier de cette importante formalité, le gouvernement envoya dans l'ouest ses arpenteurs dans la région de la Rivière-Rouge ; et ceux-ci se mirent à l'œuvre, sans tenir compte des réclamations des Métis, qui se croyaient lésés dans leurs droits. Il s'en suivit une confusion sérieuse ; et finalement les Métis s'insurgèrent et formèrent une sorte de gouvernement ayant Riel à sa tête.

Les troubles de la Rivière-Rouge eurent un grand retentissement dans le pays ; le gouvernement, après bien des tergiversations, sût y mettre fin temporairement, en nommant une commission qui traita avec les Métis.

En 1872, Riel qui était passé aux Etats-Unis revint au pays et fut élu député de Provencher. Il céda alors son mandat à Cartier, battu à Montréal ; mais en 1874, il fut réélu dans Provencher et quand il parut à Ottawa, on voulut lui refuser de prendre son siège à la Chambre.

Laurier avait prononcé un premier discours sur la question, en 1874, départageant les torts et taxant le gouvernement conservateur de la veille de négligence et de maladresse. Quant à Riel, élu par le peuple, il avait tous les droits de siéger et comme le disait Laurier en se résolvant :

"Nous n'avons pas de preuves des faits sur lesquels repose le motif d'expulsion ; adopter cette motion ne serait pas seulement commettre un acte arbitraire, ce serait établir un précédent qui serait un danger perpétuel pour nos libres institutions."

x x x

Mais la secc. de insurrection des Métis en 1885 fut beaucoup plus sérieuse.

Ceux-ci se plaignirent que les conditions de l'arrangement convenu après les troubles de 1869, n'étaient pas respectées. Le gouvernement leur avait promis des terres dans la Saskatchewan ; les Métis soutenaient que l'octroi n'était pas conforme à ce qu'ils avaient droit d'attendre et ils demandaient que ces terres aient un front sur la rivière.

Je n'entends pas ici réveiller cette question morte depuis trente ans et qui est maintenant purement historique. Mon seul but est de montrer comment, sous les faits particuliers, s'affirmait cette mentalité constante de Laurier, par où se manifestait déjà un large libéralisme.

Les Métis, ayant réclamé en vain l'attention du gouvernement pendant plusieurs années, invoquèrent l'intervention de Riel ; celui-ci accourut d'Ottawa et se mit à leur tête en 1885. L'insurrection éclata au mois de mars et fit l'objet d'un nouveau débat à la Chambre des Communes.

L'attitude prise alors par Blake, chef de l'opposition libérale et par Laurier fut que le gouvernement MacDonal avait été incroyablement négligent, qu'il aurait pu pacifier les Métis par des concessions intelligentes et qu'on aurait dû procéder par la conciliation. C'était bien une attitude toute libérale. Et Laurier terminait son discours par ces fières paroles :

"Ce n'est pas contre Sa Majesté la Reine qu'ils, (les Métis) se sont révoltés ; c'est contre la tyrannie du gouvernement canadien. Il est très possible que les Métis, à

peine sortis d'une vie nomade, n'aient pas été en réalité plus de sept ou huit ans sous le régime britannique parce que, jusqu'à présent, ce drapeau confié aux mains des députés de la droite ne leur a pas apporté cette justice qui a accompagné le drapeau britannique partout depuis cinquante ans. Mais je dis ceci, moi qui viens d'une province où il y a moins de cinquante ans tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens étaient des rebelles et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres : — Rendez justice à ces hommes, accordez-leur leurs droits, traitez-les comme vous avez traité le peuple du Bas-Canada depuis quarante ans ; et bientôt vous aurez le contentement, la paix, l'harmonie dans toute l'étendue de ces territoires où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au détriment du pays."

× × ×

Le gouvernement passa outre, réprima la révolte par la force et Riel périt sur l'échafaud en 1886.

Cette exécution, qui avait comblé de joie les ultraloyalistes d'alors, scandalisa par contre tous les vrais amis de la tolérance et leur parut une répression excessive. Elle donna lieu en Chambre à un débat au cours duquel Laurier prononça ce qui est resté dans le souvenir de tous, l'un des plus forts discours de sa longue carrière parlementaire.

Il défendit la cause de la modération, de la vraie et haute justice, de l'humanité, avec des accents et une éloquence qui lui firent donner dès alors le titre de "premier de tous les orateurs canadiens", titre qu'il a glorieusement porté depuis lors jusqu'à ses derniers jours.

Il ne voulut pas innocenter Riel, mais il montra que sa faute était excusable ; il établit dans quelle mesure le gouvernement en était responsable ; et comment la répression par la violence ne pouvait qu'avoir de fâcheux contrecoups.

Il montra que les Métis avaient accumulé pétitions sur pétitions, mais s'étaient heurtés à l'indifférence incurable du gouvernement :

"Quand la semence de l'injustice, disait-il, a trop longtemps germé dans le cœur de l'opprimé ; quand les années y ont accumulé une trop forte dose d'amertume pour

qu'il puisse plus longtemps la contenir ; quand les humiliations, les déceptions ont rendu l'homme farouche, désespéré ; il arrive alors un moment où le moindre incident suffira pour déterminer une conflagration, tout comme une étincelle échappée dans la prairie peut à certains moments y allumer un incendie que rien ne pourra éteindre."

Ces hommes étaient dans le tort, soit ; et une fois la rébellion soulevée, il fallait la réprimer. Mais il fallait également proportionner le châtement aux circonstances.

Un langage si fier et si tolérant scandalisait naturellement les journalistes et les députés torys. Mais Laurier ne s'en souciait ; il les devinait bien alors, tels qu'ils ont toujours été, tels qu'on les connaît encore aujourd'hui :

"Les torys, de tout temps, disait-il, se sont targués de loyauté pour la prêcher aux autres. Ils ont toujours été forts en loyauté, tant qu'elle leur rapporte profit."

(Ne dirait-on pas, dans cette boutade de 1886, une condamnation du gouvernement d'union de 1918, ultra-loyaliste à son avantage et si farouche au sujet de la vertu des autres ?)

Mais Laurier n'entendait pas qu'on lui donne une leçon de loyalisme :

"Je ne permettrai certes pas à ces hommes de me donner une telle leçon. Je suis sujet britannique, et je m'honore, autant que qui que ce soit dans cette Chambre, de ce noble titre. Mais que l'on n'attende pas de moi que je laisse ce gouvernement fouler aux pieds des compatriotes sans amis, sans défenseurs, sans protecteurs et sans représentants ; ce n'est pas là ce que j'entends par loyalisme ; j'appellerais plutôt cela de l'esclavage."

Laurier discuta minutieusement les détails du procès. Il démontra d'abord que celui-ci n'avait pas été convenablement conduit :

"On dit qu'il y a eu un procès équitable. Je le nie formellement. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été invoqués à ce sujet ; je me contenterai de signaler une seule particularité à l'attention de mes collègues. Cet homme a demandé un délai d'un mois pour son procès ; il a obtenu huit jours. Était-ce là de la justice ? Était-ce de la justice britannique ? Était-ce donner "fair play" à l'accusé ?"

Il serait fastidieux, à cette heure, de reprendre toute la dialectique serrée et ferme de l'orateur, portant sur des faits si lointains. Après avoir avec une patience admirable refait l'historique des insurrections, Laurier rappelait avec quelle obstination le gouvernement s'était refusé à toute clémence :

"Après ce procès incomplet, disait-il, le jury a recommandé le prisonnier à la clémence du tribunal. Le ministre des Travaux Publics a dit l'autre jour que c'était chose toute ordinaire que ces recommandations à la clémence du tribunal. Assurément, ce ne sont pas là des choses extraordinaires ; mais ce qui est très extraordinaire, par exemple, c'est que le gouvernement ne tienne aucun compte de ces recommandations. C'est là le fait extraordinaire qu'on a vu en cette occasion."

x x x

Mais ce qui doit nous occuper surtout, — dans une étude du caractère général de la nôtre, — c'est le principe dominant qui guidait Laurier en cette occasion.

Pour lui l'exécution Riel, outre qu'elle était d'une rigueur inutile, offrait l'inconvénient plus grand encore d'apporter une mauvaise solution à une situation délicate. Elle ne pouvait qu'exaspérer les Métis, au lieu de les concilier. Et il concluait par une page magnifique qui contenait la leçon dernière de son admirable discours :

"Ah ! oui, le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné tant de peine pour les convaincre tous, Métis, Indiens et colons de race blanche, de son désir, de son bon vouloir de leur rendre justice, et les traiter généreusement ! S'il avait pris le même soin pour faire le bien qu'il a pris pour punir le mal, jamais il n'eût eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être violée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée en rien."

Pour les Métis, Laurier les plaignait beaucoup plus qu'il ne songeait à les condamner. Ils n'avaient pu obtenir justice par la paix et ils l'avaient demandé à la guerre ; ils avaient offert leur vie même pour la défense de leurs droits :

"Leur chef est dans la tombe ; ils sont eux-mêmes dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà ils peuvent voir qu'elle a été levée sur leur pays l'aurore de cette liberté qu'ils ont réclamée en vain, mais pour laquelle ils ne se sont pas battus en vain."

Car, au moment où parlait Laurier, déjà plus de deux mille réclamations des Métis avaient été reconnues ; et le gouvernement promettait enfin à ces territoires une représentation, que depuis si longtemps réclamait l'opposition libérale.

"C'est la dernière conquête de cette insurrection, concluait l'orateur. Oui, je le répète encore, leur martyr a préparé le triomphe de leur pays ; et ce seul fait nous prouve qu'il y avait là cause suffisante, indépendamment de toute autre, pour se montrer clément envers celui qui est mort et ceux qui survivent."

C'était là de nobles accents qui soulevaient autour de la personnalité de Laurier l'admiration enthousiaste de tous les amis de la liberté !

III. — Laurier devient chef de l'opposition. — Les biens des Jésuites. — La question du français dans le Nord-Ouest. — Les écoles du Manitoba. — La victoire de 1896.

En 1887 Laurier était devenu chef de l'opposition libérale ; et malgré la crainte qu'il avait que sa nationalité et sa religion ne nuisent au succès de son parti, — c'est une hésitation à laquelle il fit souvent allusion dans la suite, — on le convainquit d'accepter ce poste. Et l'on sait à quelle gloire il devait conduire les destinées du parti libéral.

Chef de l'opposition Laurier resta fidèle à ses principes de tolérance et de liberté.

Ici encore, il me faut choisir ; j'en veux citer quelques exemples essentiels qui répondront des autres.

En 1889, Dalton McCarthy avait proposé en Chambre une résolution demandant au gouvernement fédéral de désavouer l'acte de la législature de Québec rétablissant les Jésuites en possession de leurs biens. (Mercier était alors premier ministre à Québec).

Le gouvernement MacDonaid refusa de se rendre à la demande de McCarthy et de son petit groupe de fanatiques. Et prêtant main-forte au gouvernement, en toute liberté d'esprit et de conscience, Laurier défendit avec beaucoup de chaleur la cause des Jésuites (il n'est pas mauvais de le rappeler), en même temps qu'il réclamait pour sa province le droit strict de légiférer en la matière.

"Pour notre part, disait Laurier, nous avons toujours soutenu que le seul moyen de maintenir la confédération est de reconnaître que, dans sa sphère, dans la sphère que lui assigne la constitution, chaque province est aussi indépendante du contrôle du parlement fédéral, que l'est ce dernier du contrôle des législatures provinciales."

Un autre des arguments de Laurier c'était que l'arrangement donnait satisfaction même à la minorité protestante de notre province.

L'acte avait été adopté unanimement dans Québec et M. Mercier avait pu parler dans les termes suivants de l'attitude prise par ses collègues protestants :

"Je remercie les députés protestants de la modération qu'ils ont montrée en discutant cette question. C'est d'un bon augure. L'unanimité, qui existe maintenant, est une preuve que les différentes races dont se compose notre population, vivent en paix et en harmonie et étudient les questions les plus délicates avec cet esprit de conciliation qui a fait des merveilles, lorsqu'il est convenablement dirigé."

Cette législation cependant ne donnait pas satisfaction à certains amis protestants d'Ontario et de l'ouest. Mais, puisque les protestants de la province de Québec étaient satisfaits, qui pouvait trouver à redire ?

Mais c'était surtout sur ses grands principes de tolérance et de conciliation que Laurier appuyait son attitude :

"Depuis plus d'un siècle les libéraux anglais ont été champions de la liberté dans tout le monde, et si nous avons la liberté aujourd'hui, telle que nous la comprenons dans ce pays et dans notre siècle, c'est en grande partie aux efforts du parti libéral d'Angleterre que nous le devons. Il y a longtemps qu'ils ont compris que la liberté n'est pas seulement pour les amis de la liberté, mais pour tout le monde. Il y a longtemps qu'ils ont compris que la sécurité de l'Etat dépend absolument de la plus entière liberté accordée à toutes les opinions, que chacun doit avoir la liberté de son opinion, qu'elle soit bonne ou mauvaise, et qu'il faut accorder la plus entière liberté à toutes les opinions et laisser le jugement du peuple décider entre le grain et l'ivraie, choisir l'un et rejeter l'autre.

"Voilà le principe que, dans la mesure de mes forces j'ai essayé depuis des années d'inculquer dans l'esprit de mes concitoyens d'origine française. Ce principe, joint à une fidélité inébranlable aux principes les plus larges de la liberté constitutionnelle, c'est l'étoile qui me guide et que, dans la position que j'occupe aujourd'hui et dans toute position que je pourrai occuper pendant ma vie, je m'efforcerai toujours de suivre."

Le gouvernement MacDonald, à qui la fière attitude de Laurier avait singulièrement facilité la tâche, repoussa la proposition McCarthy ; et les Jésuites furent confir-

més dans la propriété que leur avait concédée Mercier à Québec.

* * *

C'est une promesse qu'il a noblement tenue, qu'il tenait encore l'année suivante, en 1890, quand McCarthy revenant à la charge par un autre sentier, demandait la suppression de la langue française au Nord-Ouest. Laurier fit bien voir l'odieux de la demande et tout le danger de cette agitation anti-française pour l'avenir du pays ; il réclama les droits de ses compatriotes à leur langue, en un remarquable discours qui devint en même temps un plaidoyer d'érudition en faveur de l'éducation bilingue.

"Il est d'une nécessité absolue pour nous, Canadiens-français, d'apprendre l'anglais ; mais — il ne m'appartient pas de donner des conseils à qui que ce soit — si j'avais un conseil à donner à mes amis anglo-canadiens, je leur dirais qu'ils feraient bien aussi d'apprendre le français. Les Anglais sont une race fière, mais les Romains étaient aussi une race fière ; et après qu'ils eurent conquis l'univers, un Romain avouait que l'éducation de son fils n'était pas complète, s'il ne savait pas le grec aussi bien que le latin."

Comme ces paroles ont singulièrement gardé toute leur actualité.

* * *

Mais à mesure que j'avance en cette étude rapide de la vie de Laurier, je réalise mieux la témérité de l'entreprise. Nous traversons un pays merveilleux, riche en sites naturels et en souvenirs historiques ; et nous n'avons que le temps de jeter un coup d'oeil. Il nous faut avancer toujours, dépassant tant de paysages nobles et beaux, qu'on ne sait plus s'il vaut mieux admirer ou regretter de passer si vite.

Je voudrais cependant relever, avant d'en venir aux années de pouvoir, l'attitude de Laurier à la veille de l'élection de 1896, sur la fameuse question des écoles au Manitoba. Elle tient toute en un paragraphe, mais il est un splendide exemple de sa mentalité.

Laurier était déjà, — comme il le fut toute sa vie, — dénoncé par les extrémistes des deux partis (tory, ou conservateur, ou unioniste d'une part ; bleu, ou castor, ou

nationaliste de l'autre, ce ne sont là que des étiquettes). Les réactionnaires de tous les coins du pays l'attaquaient.

Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette vaste question qui a défrayé pendant des années la discussion politique au point d'en devenir fastidieuse. Nous ne voulons qu'en retenir le caractère général de l'attitude de Laurier.

Placé entre les fanatiques manitobains qui voulaient l'entraîner aux extrêmes et le parti castor de Québec, auquel s'était rallié publiquement une part importante du clergé de la province, Laurier s'opposa à l'ingérence du gouvernement fédéral dans les questions scolaires, réclama pour chaque province sa liberté en la matière et combattit le fameux bill soi-disant "réparateur" de Sir Cbs. Tupper.

Comme cette attitude nous paraît sage aujourd'hui où nos propres libertés scolaires dans Québec peuvent être menacées au parlement d'Ottawa, le aont déjà par la résolution Edwards.

Chaque province a droit de légiférer sur son système scolaire, telle était l'attitude de Laurier, dans son discours sur la 2ème lecture du bill, le 3 mars 1896. C'était une attitude de suprême et courageuse dignité qui s'exprimait par les paroles suivantes :

"Quand bien même des menaces venant, comme on me le dit, des hauts dignitaires de l'Eglise à laquelle j'appartiens me seraient faites, je ne prononcerai jamais de paroles d'amertume contre cette Eglise. Je la respecte et je l'aime. Je ne fais pas partie de cette école qui a longtemps dominé en France et dans d'autres parties de l'Europe continentale, qui refuse aux ecclésiastiques le droit de se mêler des affaires publiques. Non, je suis un libéral de l'école anglaise. Je crois en cette école qui a toujours prétendu que c'est le privilège de tous les sujets, grands ou petits, riches ou pauvres, ecclésiastiques ou laïques, de participer à l'administration des affaires publiques, de discuter, d'influencer, de persuader, de convaincre, mais qui a toujours refusé, fût-ce au plus grand, le droit de dicter même au plus petit la ligne de conduite qu'il doit suivre."

(Laurier répétait là la théorie qu'il avait déjà si no-

blement exprimée dans sa conférence sur le libéralisme, dix-neuf ans plus tôt ; c'était dans la pensée une constance et une logique parfaite).

Et il ajoutait, en magnifique conclusion :

"Je représente ici non seulement les catholiques, mais les protestants, et je dois rendre compte de mon administration à toutes les classes. Catholique et Français d'origine, je suis ici chargé par la confiance des hommes qui m'entourent, de grands et importants devoirs, en vertu de notre système de gouvernement constitutionnel. Je suis ici le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, dont la majorité est formée de ces derniers.

"Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature, l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre, pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ? Non.

"Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre sur une question quelconque cette position, je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme ; mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance."

Et l'on sait quel fut le résultat de cette attitude.

Le parti libéral combattit en Chambre par tous les moyens le bill "réparateur". Le gouvernement Tupper, qui n'avait plus que quelques mois à vivre, se raccrocha au pouvoir jusqu'au dernier jour ; mais il dût enfin venir devant le peuple.

Et le 23 juin 1896 le parti libéral, Laurier en tête, remportait la victoire aux élections générales.

Small rectangular label or stamp in the top right corner, containing illegible text.



IV. — La victoire de 1896. — La guerre sud-africaine. — La question des écoles en 1905. — Laurier au grand Congrès eucharistique de Montréal : un exemple unique de tolérance et de liberté.

En 1896, notre pays était sage et son peuple bien avisé; j'ajouterai que personne n'était alors privé de son droit de vote.

Le pays porta Laurier au pouvoir le 23 juin 1896; et en échange Laurier donna à son pays seize années de paix, de prospérité, d'un progrès inouï dans tous les domaines. Et ce fut la période la plus prodigieuse de toute notre histoire.

Que pouvait faire une nature d'élite et un caractère de l'élévation de Laurier, sinon de mettre en pratique, avec une constante ferveur les principes qu'il avait prêchés dans l'opposition? Ce n'est pas sans orgueil, ni sans regret que nous songeons à ce qu'était le Canada d'alors. Nous avions un gouvernement vraiment libéral, un gouvernement de concorde et de tolérance, jouissant de la confiance de toutes les parties du dominion, rendant justice à toutes pour le plus grand bien du pays; et maintenant nous avons un gouvernement d'union, mais unioniste de nom seulement, un gouvernement par décrets et par coercion, un gouvernement qui ne représente rien de la minorité et seulement les préjugés de la majorité!

* * *

Au pouvoir, Laurier restait fidèle à ses grands principes.

Ici encore, il m'est impossible de citer de nombreux exemples; je dois me contenter d'en rappeler brièvement quelques-uns. L'un des plus brillants discours de sa carrière de pouvoir, fut celui qu'il prononça au sujet de la guerre sud-africaine et de la part qu'y prit le Canada. Cette guerre était alors en notre pays un objet de vive discussion; et on a gardé souvenir d'une résolution blâmant le gouvernement d'envoyer des troupes en Afrique, bien qu'il ne s'agit alors que de volontaires.

Sir Wilfrid Laurier, dans un vigoureux discours, justifia la conduite de son gouvernement, expliqua les raisons qui avait fait agir l'Angleterre "dont il fallait dire, à sa gloire, que cette guerre l'avait trouvée non-préparée" ; et il exprima surtout l'espoir que cette participation aurait pour effet d'unir les divers éléments du Canada, en les habituant à la poursuite d'un même idéal :

"L'oeuvre d'union, d'harmonie et de concorde entre les deux principales races de ce pays n'est pas encore terminée, disait-il, nous savons par ce qui s'est passé la semaine dernière qu'il nous reste encore beaucoup à faire à cet égard. Mais, M. l'Orateur, il n'y a rien comme d'avoir souffert ensemble, d'avoir enduré les mêmes souffrances pour unir les hommes et les nations.

"En ce moment, dans le Sud-africain, les hommes représentant les deux éléments de la famille canadienne se battent pour le même drapeau. Déjà, plusieurs sont tombés au poste d'honneur en payant le suprême tribut à leur patrie commune. Leurs dépouilles reposent dans la même fosse pour y dormir jusqu'à la fin des temps, dans un embrassement fraternel. Ne nous est-il pas permis d'espérer, — je le demande à mon honorable ami — que dans ce tombeau ont aussi été ensevelis jusqu'aux derniers vestiges de notre antagonisme passé ? Si ce résultat doit se produire, s'il nous est permis d'entretenir cet espoir, l'envoi de ces régiments aura été le plus grand service qu'on ait jamais rendu au Canada, depuis la confédération.

* * *

Il se présenta en 1905 une autre question d'écoles, celles des nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan; et on n'a pas oublié qu'à un moment donné, le ministère Laurier fut menacé d'une crise. Mais Laurier fut alors inébranlable et sut résister aux assauts qui lui vinrent de tous côtés; du fanatisme tory qui demandait les écoles publiques refusant aux populations mixtes de ces nouvelles provinces les privilèges de Québec ou d'Ontario, et des ultra-zélés de notre propre province qui par leurs réclamations excessives risquaient de tout perdre.

"Nous avons incorporé dans la résolution, disait

Laurier, deux propositions: l'une portant que la minorité a le pouvoir d'établir ses propres écoles, et l'autre qu'elle a droit à une part des deniers publics."

Cela était conforme à la loi de l'Amérique britannique du nord (le B. N. A.); et, ajoutait l'orateur, si au lieu d'être en 1905 on avait légiféré en 1867, il est très certain que les nouvelles provinces eussent obtenu ces privilèges à l'égal des anciennes.

Le haut prestige et l'influence de Laurier réussit à obtenir à nos compatriotes de l'ouest, en cette circonstance, un traitement de concession dont aujourd'hui encore les évêques de l'ouest se déclarent satisfaits et qui est à coup sûr fort supérieur à celui des Canadiens-français d'Ontario.

C'est en usant de diplomatie et de tact que Laurier réussit à rallier l'assentiment de ses ministres (la démission de M. Sifton ne fut qu'un leurre), et à faire adopter son bill avec des modifications qui n'en changeaient pas le motif essentiel.

* * *

On ne saurait rappeler plus bel exemple de sa tolérance en matière religieuse que celui que nous donna Laurier en l'église Notre-Dame, à Montréal, lors du grand congrès eucharistique de 1910 (on me pardonnera de franchir si rapidement les étapes, mais je ne puis qu'effleurer les cimes.)

On n'a pas oublié les attaques dont Laurier fut alors l'objet de la part des orangistes parce qu'il assista aux manifestations de ce Congrès (elles jouèrent un rôle important aux élections de 1911.) Cependant son attitude y fut aussi prudente que recommandable. Et quand, dans la vaste assemblée de l'église Notre-Dame Laurier fut invité à prendre la parole, il donna un fier spectacle de courage, d'élévation de vues et de haute tolérance. Parlant dans la chaire catholique, aux plus hauts dignitaires de l'Eglise, Laurier n'en oublia pas moins qu'il était comme premier ministre le représentant de toutes les croyances et de tous les cultes. Et il prononça ces mémorables paroles:

"Le gouvernement, ne devant songer qu'aux inté-

rêts de son peuple, n'a pas à s'immiscer dans les affaires de conscience, autrement que pour assurer à chaque citoyen la pleine liberté de ses croyances. Les devoirs d'un chef d'Etat, ne sont-ils pas de sauvegarder en même temps les intérêts généraux du pays et les intérêts particuliers, c'est-à-dire les croyances de chacun. C'est sur ce principe que doit être établie la politique de celui qui est appelé à gouverner une nation, car ces vérités sont éternelles et il est reconnu que l'esprit d'intolérance a toujours poussé un pays à sa déchéance et à sa perte."

Et si l'on tient compte de la majesté du lieu, de la solennité de l'occasion et de la grandeur de l'évènement, on devra admettre que jamais dans l'histoire de notre pays on n'a rendu à la liberté religieuse un hommage plus élevé et plus remarquable.

V. — Laurier et l'impérialisme. — La défaite de 1911 : la réciprocité. — Dans l'opposition. — La question du Keewatin. — Le tribut.

Ces principes de tolérance et de liberté d'ailleurs que Laurier faisait rayonner au sein de la nation, il voulait également que le Canada en jouisse dans l'empire ; et c'est ce qui explique la noble et fière attitude qu'il a toujours tenue, — et notamment aux conférences impériales de 1902 et de 1907, — en face des menées impérialistes.

Dans tout l'empire anglais, le parti impérialiste qui voulait tout centraliser à Londres et que le Canada ne fût qu'une colonie payant tribut, n'ayant qu'un semblant d'autonomie, — ce parti ne trouve nulle part d'adversaire à la fois plus digne et plus puissant que Sir Wilfrid Laurier.

Laurier sut concrétiser en des formules lumineuses les aspirations du Canada libre et autonome :

"Daughter in my mother's house, mistress in my own," disait-il en reprenant avec un rare bonheur l'expression de Rudyard Kipling.

"Il faut fonder l'unité impériale sur la liberté locale," disait-il encore en donnant la vraie thèse des relations impériales.

Pour lui l'empire était une alliance de véritables nations, unies par le sentiments mais libres de leurs actes ; "a galaxy of sister-nations," autre formule qui fit fortune.

Cette question nous entraînerait trop loin pour que je puisse la développer ici ; mais il m'était impossible de n'en pas faire mention dans cette série de petits tableaux rapides et à peine dessinés.

* * *

Le Canada vécut une vie de paix et de progrès jusqu'à sa fatale erreur de 1911.

De fait, notre pays était si prospère qu'il se mit à doubler de ses propres aptitudes à augmenter encore cette prospérité. Ce sera le persistant mérite des auteurs du pacte de réciprocité, que le principal argument qu'on

opposa à leur mesure, c'était la prospérité qu'ils avaient su eux-mêmes donner au pays ; on avait peur d'un changement.

La réciprocité fut défaite, submergée sous les préjugés du temps et les fausses représentations ; mais on devait quelques années plus tard la remettre en honneur et ses propres détracteurs lui rendre hommage.

Il en fut comme de cette question de la marine (à laquelle je n'ai pas le temps de m'arrêter), tant décriée en 1910, et que les événements ont mis depuis en une lumière dont la mémoire de Laurier n'a rien à craindre. Laurier, dans sa politique navale, avait obéi à son programme de progrès dans l'autonomie : c'était une marine canadienne qu'il voulait établir, sous le plein contrôle de notre parlement.

Mais ce qu'il faut retenir surtout des élections de 1911, c'est le sentiment noble et essentiellement démocratique qui poussa Laurier à en appeler au peuple, avant que son mandat fût expiré. Son gouvernement, d'après la constitution, pouvait durer deux années encore. Il lui eût été loisible de s'accrocher au pouvoir comme Tupper en 1896 ; ou comme le fit en 1913 le gouvernement Borden, de se servir de la clôture pour imposer au parlement l'adoption rapide de son bill de réciprocité. Mais Laurier préféra la voie démocratique, et il rendit ce suprême hommage à la liberté du suffrage populaire de lui sacrifier même le pouvoir.

— Nous allons nous battre pour un principe ! disait Laurier en 1911.

Il fut défait, il est vrai ; mais il légua à son pays un exemple souverain de désintéressement, de respect des droits du peuple, qui vaut mieux cent fois qu'une victoire stratégique.

* * *

Revenu dans l'opposition, Laurier n'en demeura pas moins la figure dominante de la Chambre : sa voix continua de prêcher la conciliation et son cœur de battre pour le même idéal et les mêmes principes.

Peu après sa défaite, à la session de 1912, la question des écoles du Keewatin surgit. Quelques députés de Québec (de l'aile défunte des nationalistes) en ap-

pelèrent alors au chef libéral et proposèrent qu'un traitement scolaire différent de celui de Manitoba fût appliqué à ce territoire qu'on y annexait. Ils voulaient ainsi faire revivre toute la question.

Mais Laurier s'y refusa ; et avec cette largeur de vues qui le caractérisait, il ne crut pas devoir embarrasser le nouveau gouvernement dans un but purement politique. A son avis, la question scolaire au Manitoba avait été réglée définitivement, et son propre règlement devait s'appliquer au nouveau territoire. Son attitude fut alors aussi ferme que logique. Il ne voulut pas chercher un avantage temporaire qui l'éloignât des principes qu'il avait maintenus au pouvoir. Et à la fin d'un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, il concluait par cette splendide image, le 11 mars 1912 :

“Le sentiment populaire qui, en 1890, força la législature du Manitoba à abolir les écoles séparées qui existaient à cette époque, était le résultat du conflit entre des passions qui, j'ai lieu de le croire, sont apaisées à l'heure présente. Mais il arrive assez souvent que ces passions ont laissé derrière elles des rancœurs qui n'ont pas encore disparu. Il en est de la nature humaine comme des éléments. Quand ils sont dérangés par un cataclysme, ils mettent toujours un certain temps à reprendre leur état normal. Quand la tempête a fait rage sur l'océan, quand les vagues ont été soulevées avec fureur, si le vent vient à cesser tout à coup, les nuages disparaissent de l'horizon et le soleil reprend son éclat. Mais longtemps encore, les flots restent agités du mouvement intérieur provoqué par la tempête. La tempête est apaisée, mais il faut encore un certain temps avant que la sérénité du firmament se reflète sur les eaux paisibles de la mer.

“Nous savons tous par les enseignements de l'histoire et par notre propre expérience que les passions qui ravagent le coeur humain excèdent de beaucoup en violence celles du vent et des flots. Nous savons par notre propre expérience, par celle des autres pays et par l'enseignement de l'histoire, que lorsque les passions populaires ont été soulevées, la communauté con-

tinue à ressentir l'effet de leur violence longtemps après la disparition des causes qui les avaient provoquées, par une mutuelle tolérance, que la paix et la concorde peuvent être rétablies.

"C'est en m'appuyant sur les enseignements de cette expérience que je me suis efforcé de guider les destinées de mon parti depuis le jour où le commandement m'en a été confié. J'ai appris par l'histoire, surtout par l'histoire de ce pays, que la meilleure manière de défendre, même les causes les plus sacrées, c'est par la modération, le respect des autres et le respect de soi-même... Quelle qu'ait été la récompense de mes efforts en ce sens, cette conduite que j'ai tenue au pouvoir, je la tiendrai dans l'opposition. Jamais je ne lèverai la main pour semer la discorde dans ce pays."

* * *

Il convient aussi de signaler l'attitude prise par Laurier à la session de 1912-13 sur le fameux tribut Borden de trente-cinq millions, que le premier ministre tory proposait de donner à l'Angleterre.

Tandis que la plupart des députés élus comme nationalistes approuvaient le tribut, Laurier le combattit en Chambre par un grand discours où il réaffirma sa politique d'une marine canadienne, autonome et proposa la construction de deux escadres, l'une sur l'Atlantique, l'autre sur le Pacifique.

M. Borden refusant d'en appeler au peuple, les libéraux firent à son bill de tribut une lutte homérique qui se termina par l'établissement de la clôture en 1913; mais le Sénat, fidèle à la pensée de Laurier, tua le bill.

Quoique chef de l'opposition, le grand homme exerçait encore une influence prépondérante.

**VI. — La guerre. — La session d'août 1914. —
Les assemblées de recrutement. — La conscription
et la campagne de 1917. — Laurier en
1919. — CONCLUSIONS.**

Il me faut conclure ; pas avant cependant de vous avoir retracé l'attitude courageuse entre toutes de Laurier pendant la guerre et aux élections de 1917.

Quand la guerre éclata, le parti conservateur était en mauvaise posture ; les finances du pays confinaient à la crise et le mécontentement populaire se manifestait déjà avec régularité aux élections partielles qui se succédaient.

Laurier cependant, à la première séance qui réunit le parlement en août 1914, n'eut pas un moment d'hésitation. Se plaçant au point de vue du Canada tout entier et de la grande cause de l'humanité, il offrit au gouvernement le concours généreux de son parti à toutes les oeuvres de guerre.

"Il est de notre devoir, disait-il fièrement, devoir plus impérieux que tous les autres, de faire savoir immédiatement, dès le premier jour de cette session spéciale des Chambres canadiennes, à la Grande-Bretagne, à ses alliés comme à ses ennemis, que le Canada n'a qu'une pensée et un désir et que tous les Canadiens se groupent autour de la mère-patrie, fiers de savoir qu'elle ne prend pas part à cette guerre pour un motif égoïste, ni dans un but de conquête, mais pour conserver son honneur intact, pour remplir ses engagements et pour défendre la civilisation contre le désir effréné des conquêtes et de la puissance."

Et pendant les premières années de guerre, il se multiplia dans des assemblées de recrutement, où sa voix se fit des plus éloquents pour stimuler l'enrôlement volontaire parmi ses compatriotes.

Au parc Sohmer, le 27 septembre 1917, dans une grande assemblée qui réunissait 15,000 personnes, il définissait nettement la politique du parti libéral à ce sujet :

"Messieurs, sur ce point-là (la participation), il y a trois théories : il y a d'abord la théorie impérialiste

qui veut que, sans discussion, sans y regarder, sans porter de jugement, le Canada prenne part à toutes les guerres de l'Angleterre. Il y a la théorie nationaliste, également aveugle, qui veut que sans discussion, sans y regarder, le Canada ne prenne jamais part aux guerres de l'Angleterre. Et enfin, il y a la théorie libérale, la théorie que j'ai toujours défendue et que je défends encore, que le Canada est un pays libre et que c'est au Parlement canadien et au peuple canadien de déterminer s'il prendra ou s'il n'y prendra pas part. Et, messieurs, ayant posé ce principe, je n'ai pas hésité à déclarer que, dans ce cas-ci, on devait prendre fait et cause pour les Alliés."

* * *

Mais, le 18 mai 1917, le gouvernement Borden voulut aller plus loin ; et malgré des promesses réitérées à l'effet contraire, il proposa sa fameuse mesure de conscription. Il offrait en même temps à Laurier et à son parti une coalition, comportant pour le chef libéral et ses principaux lieutenants un nombre déterminé de portefeuilles.

Pour un autre homme que Laurier, l'offre eut pu paraître alléchante : c'était, coloré d'un prétexte de patriotisme, le pouvoir assuré sans la moindre lutte, c'était même à brève échéance la suprématie qui n'eut pas manqué de lui valoir son prestige personnel dans ce nouveau ministère.

Mais Laurier était incapable de sacrifier à ces avantages extérieurs un principe souverain, celui pour lequel il s'était déjà battu en 1911 : le principe du suffrage populaire. C'était au peuple, à la majorité, de décider si notre participation devait aller jusque là, et non pas à un groupe d'autocrates ne tenant plus de mandat que de leur propre volonté.

On sait ce qui arriva.

Laurier fut pratiquement seul à combattre la coalition et son patriotisme d'emprunt. L'union fut formée, dans l'été de 1917, du refus de Laurier d'ensevelir les droits du peuple dans le cercueil doré du pouvoir.

Ah ! ce fut un spectacle édifiant.

Pendant près d'un mois, tandis que s'agitaient au dehors et que complotaient politiciens torys et libéraux, Laurier restait isolé à sa résidence ; et seul il opposait à tous leurs mouvements la force souveraine de son silence.

Mais enfin, la coalition l'emporta : et par les pires procédés électoraux, sous le saint nom du patriotisme devenu une fois de plus "le dernier refuge des bandits," eut reçu du pays un verdict favorable.

Tout fut mis en oeuvre pour battre Laurier en 1917 et son libéralisme : les attaques les plus violentes contre notre race et des procédés électoraux odieux, sans précédent dans notre histoire. Ajoutez à cela la défection de presque tous les lieutenants libéraux de langue anglaise.

Mais rien ne put abattre son courage et sa détermination. Agé de plus de soixante-quinze ans, il parcourut le pays d'un océan à l'autre, et prononça de vibrants discours en faveur de la liberté du peuple et du droit de suffrage.

Et bien que le parti libéral fut défait en décembre 1917, — au lendemain de l'élection, quand la fumée de la bataille fut dissipée et après que ses adversaires eurent accumulé mensonges, calomnies, fraudes et préjugés de toute sorte, — Laurier n'en restait pas moins, dans tout son prestige inviolé et intact, plus grand que la défaite elle-même.

* * *

Laurier continua, tout le long de l'année 1918, de diriger les destinées du parti libéral. Malgré son grand âge, il avait conservé une incomparable lucidité et une force non commune de caractère : il restait à la fois l'idole et l'espoir des siens.

Mais la fin était inévitable ; il lui fallait subir la loi inexorable de l'existence, brève et éphémère, même pour les grands hommes et les plus nobles intelligences.

Le pressentait-il quand, le 12 janvier 1919, il prononçait à Ottawa, à la réunion de l'Association libérale d'Ontario, ces fières paroles qui furent parmi ses dernières :

"J'ai été placé à la tête du parti libéral, il y a déjà

bien des années — si nombreuses que j'aime mieux ne pas les compter. Je sens chaque jour que je deviens de plus en plus mûr pour le Ciel. Je laisserais bien volontiers cette position que je dois à la confiance et à l'amitié des libéraux du Canada pour remettre la tâche entre les mains de plus jeunes que moi. Mais tant que Dieu me conservera la santé dont je jouis présentement — bien qu'elle ne soit pas aussi bonne qu'elle l'a déjà été, je crois que j'ai encore en moi un reste de vigueur dont je pourrai me servir à l'occasion — je vais rester à mon poste et faire ma part. Je ferai ma part dans n'importe quelle position que me désignera le parti, que ce soit celle de général, de capitaine ou de simple soldat. Quelle que soit cette position je remplirai mon devoir joyeusement. Je n'aurais pas de plus grande satisfaction, maintenant que je commence à sentir le poids des ans, que de laisser la direction du parti dans des mains plus jeunes. Cette satisfaction me sera accordée ou elle ne le sera pas ; mais mon devoir est encore de combattre, et je combattrai aussi longtemps que Dieu me donnera la santé. Je regrette de ne pas avoir vingt ans de moins et de ne pas pouvoir faire la lutte avec la même vigueur que je le faisais alors."

C'est dans cette grandeur suprême, l'élevant au-dessus des contingences fragiles et éphémères, que la Mort l'a trouvé le 17 février 1919, entouré de l'affection et de l'admiration unanime de tout son peuple, resté fidèle jusqu'au dernier souffle à son magnifique Idéal.

* * *

Et voilà quelle fut, — aperçue à la lueur imparfaite d'une trop rapide analyse, — la carrière de Laurier, répandue sur une période de cinquante années, la plénitude d'une vie sans tache et sans faiblesse, animée par les buts les plus nobles, fécondée par les oeuvres les plus fructueuses.

Et si nous essayons de tirer, de ces multiples exemples, les principes dominants du libéralisme de Laurier, nous voyons que, fidèle à ses aspirations de 1877, il chercha toute sa vie le progrès de son pays :

Dans la tolérance ; dans la conciliation entre les dif-

férents éléments qui composent notre pays ; dans le respect des croyances de chacun ; dans l'autonomie parfaite du Canada au sein de l'empire ; dans la liberté souveraine du suffrage populaire.

Ce sont ces grands principes que nous avons vu se lever de chacun de ses discours, de chacun des actes de sa vie.

Et c'était aussi, dans leur nuance propre, ceux qui coloraient ses moindres gestes et qui firent de lui non seulement le plus grand des Canadiens, mais aussi le meilleur et le plus tendre des hommes.

Il restera à la gloire de ce grand Canadien que les plus vifs éloges qui furent déposés sur sa tombe, et qui ralliaient en un même deuil toute la population mixte du pays, s'adressaient à son caractère, à ses qualités personnelles éminentes, à la grandeur souveraine de son âme en même temps qu'à sa politique et à ses enseignements de chef.

C'est que le libéralisme de Laurier, dans le sens le plus large du mot, n'était pas chez lui une formule extérieure ; il faisait partie de lui-même : il était une émanation constante de son être.

Le souvenir qu'il nous lègue est plus encore de beauté et de tendresse que de force et de logique implacable. Il fut grand par l'esprit, par l'élévation supérieure de la pensée, par la noblesse de son idéal.

Et quand, dans notre horizon politique brouillé de nuages, nous voudrions chercher une lueur d'espérance et de foi, c'est vers la mémoire de Laurier que nous nous tournerons ; c'est son libéralisme que nous évoquerons, cet évangile de bonté, de tolérance et de justice.

